

À Bobigny, 23 personnes en garde à vue pour avoir voulu déloger des squatteurs

Par Stéphane Kovacs

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 5 heures



Photo d'illustration. *Par beatrix kido*

INFO LE FIGARO - Après avoir plusieurs fois alerté la police, le propriétaire d'un pavillon en Seine-Saint-Denis a tenté de se faire justice lui-même, avec l'aide d'individus «recrutés» via les réseaux sociaux.

Il n'en pouvait plus d'«*assister au saccage de sa maison*» sans rien faire. Alors que, malgré ses multiples appels à la police, il n'arrivait pas à déloger le couple qui squattait selon lui son pavillon de Bobigny (Seine-Saint-Denis) depuis le 1er novembre, Youssef* a tenté de se faire justice lui-même. Plus exactement, avec l'aide de personnes alertées sur les réseaux sociaux. Ce lundi, indique le parquet de Bobigny, ce sont 23 individus qui



Suivez l'actu en temps réel
avec l'application Le Figaro



Deux hommes, une femme et un pitbull

Youssef, chômeur au RSA, vivait jusqu'à l'automne dernier avec sa mère, une septuagénaire sous curatelle, dans un pavillon de Bobigny. *«Le 13 octobre 2021, en rentrant du supermarché, je constate que le portail a été fracturé, avait raconté, la semaine dernière au Figaro le trentenaire. Il y a chez nous deux jeunes hommes, une femme et un pitbull. Ils ont jeté mes vêtements à la cave: "J'ai déjà payé 3500 euros à quelqu'un pour pouvoir m'installer ici", me dit l'un d'eux. "Si vous ne me remboursez pas, je ne quitte pas votre domicile!"»* Appelée aussitôt, la police avait fait sortir les individus... qui reviendront quelques minutes plus tard. Ils finiront par quitter les lieux après une énième intervention des forces de l'ordre. Le lendemain, Youssef et sa mère avaient porté plainte.

À VOIR AUSSI - Son entreprise squattée par 250 Roms, il accuse l'État d'abandonner les propriétaires

Le 1er novembre, les squatteurs étaient pourtant de retour. Et cette fois, ils s'incrument. Ils semblent avoir réussi à établir un contrat EDF à leur nom. *«L'un d'eux a dit à la police que je l'avais escroqué de 3500 euros, avait encore expliqué le jeune homme. Ils m'ont menacé de mort, ont cassé mon pare-brise, fracturé les portes, causé plein de dégradations dans la maison, et c'est moi qui ai subi un interrogatoire!»*

«Tout était sens dessus dessous»

Après avoir vu un reportage sur CNews reprenant l'article du *Figaro*, plusieurs habitants de la Seine-Saint-Denis se sentent alors *«interpellés»* par l'histoire. *«Un ami m'a dit qu'on devrait faire quelque chose pour aider Youssef, rapporte ainsi Elias, un jeune infirmier. Sur le plan moral c'est dégueulasse ce qui arrive à cette dame fragile : c'est ça qui m'a convaincu. Après un appel sur les réseaux sociaux, on s'est donc retrouvés à un point de rendez-vous, à quelques centaines de mètres de la maison, samedi vers 20 heures. On était 26, pour la plupart des étudiants. Youssef nous attendait devant le portail cassé, avec sa sœur et sa mère: puisque c'est elle la propriétaire, il fallait qu'elle soit là, même malade.»* Des «consignes» sont données: *«Pas de violence vis-à-vis des*



Suivez l'actu en temps réel
avec l'application Le Figaro

en direct.

La porte étant *«déjà fracturée»*, *«il n'y a eu qu'à pousser pour entrer»*. Le pitbull aboie, mais *«est en fait inoffensif»*. Les jeunes se retrouvent face à un couple avec un enfant d'environ trois ans, et deux hommes. *«Mon rôle était de faire muraille entre la famille et les squatteurs pour éviter les coups, poursuit Elias. Youssef a fondu en larmes en rentrant: tout était d'une saleté répugnante. Dans la cave, c'était horrible, tout était sens dessus dessous. J'ai raccompagné la dame et son bébé à une voiture qui les attendait dehors»*. C'est alors qu'un policier, l'*«agrippant par la capuche»*, lui aurait dit de *«partir»*.

«La question qui se pose, c'est la légitime défense»

Alerté par *«un témoin de la scène»*, Me Ismaël Meziti a accepté d'être l'avocat de Youssef et de sa famille, mais n'a pas encore pu joindre ses clients potentiels. *«Je trouve assez curieux que la police intervienne au moment où la situation allait être réglée, commente-t-il. Ce groupe a voulu déloger ces squatteurs de manière pacifique, sachant que ces derniers sont, eux, des gens violents, qui avaient fait des menaces. La question qui se pose, c'est la légitime défense»*.

Au parquet de Bobigny, on réplique que *«les violences peuvent être psychologiques: le simple fait d'arriver à 23 en menaçant d'expulser des gens en pleine nuit, en plein hiver»*. D'ailleurs, les personnes délogées sont-elles des squatteurs ou des locataires? *«C'est en cours de vérification, poursuit-on au parquet. De toute façon, on ne règle pas ses problèmes soi-même en appelant des personnes qui n'ont rien à voir avec l'histoire! Il y a des moyens légaux pour obtenir une expulsion»*.

**Prénom modifié*



[Suivez l'actu en temps réel](#)
[avec l'application Le Figaro](#)